

Il va sans dire que les guérisseurs, qui sont généralement considérés comme magiciens, les bergers, les serruriers et maréchaux, les personnes de tout autre profession qui, aux yeux des gens du peuple, entraîne généralement la capacité magique, sont, de par leur pouvoir occulte, à l'abri des sortilèges (1).

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (2), on dit : Celui qui, le dimanche, arrive à l'office du matin pour la distribution de l'eau bénite, se met à couvert, pour toute la semaine, de l'influence des sorciers et sorcières; si c'est le premier dimanche du mois, l'immunité s'étend à tout le mois. Ceux qui assistent à la messe *missus* (3) le jour de la Noël de grand matin sont sauvegardés des sorts pendant toute l'année; le paysan raconte que c'est parce qu'à l'évangile, le prêtre dit en latin : « Sorciers, sorcières, auteurs de maléfices ».

On dit partout que pendant les nuits de Noël, de Pâques et de la Saint-Jean, les routes et les sentiers sont interdits aux maies gens. Par contre les nuits qui s'écoulent entre le lendemain de la Noël et le premier janvier sont particulièrement critiques. Les jours de sabbat et de danses sont naturellement dangereux.

Nous avons entendu dire que l'anniversaire du jour de la naissance était aussi un jour critique. Mais cette croyance est, croyons-nous, fort peu répandue.

Autrefois, on croyait qu'il ne fallait pas laisser s'éteindre le feu de l'âtre, sinon les sorcières auraient des droits chez vous :

*D'vins les mohones sins feu  
Les mâlés djins ont dreüt.*

Il est de croyance générale que les gens qui vivent retirés, isolés, sans relations, sont particulièrement sujets aux maléfices — à moins qu'ils ne soient eux-mêmes des sorciers.

Il y a, comme on dit à Ferrières, des gens *qui sont d'nés* (qui sont « donnés », qui sont nés) pour l'ensorcellement : ce sont ceux qui sont venus au monde la nuit entre douze et une heure : *à note heüre*, « à aucune heure ».

Les *macrales ont dreüt*, « elles ont droit » dans les maisons des francs-maçons, des protestants, des mécréants, des *fâxsés crustins* « des faux chrétiens ». Ne vous y hasardez pas.

(1) Sur les professions et la sorcellerie, voy. ci-dessus t. VI (1898), p. 73.

(2) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Charleroi, 1891, p. 24-25.

(3) « La première messe célébrée le jour de la Noël. Elle est nommée communément la messe des voyageurs. Les rouliers qui y assistaient se croyaient à l'abri de la mort violente pendant qu'ils accomplissaient leurs longues pérégrinations. »

Toute circonstance de nature à diminuer la force physique ou la force morale, est plus ou moins favorable à l'ensorcellement.

L'honnête homme qui a commis une faute grave perd de son assurance et acquiert une grande sensibilité aux sortilèges. *Li ci qu'est mâthonéte est tot ponou* (est tout pondue) *po les macrales*, dit-on en Hesbaye.

L'homme préoccupé, *li ci qu'est tracassé so ine affaire ou l'aute*, est sujet à bien des mésaventures, qui sont attribuées à l'action des sorcières. Celui qui est dans l'attente un événement grave est particulièrement soumis aux influences magiques.

La peur produit un affaiblissement de la conscience qui est favorable au maléfice. C'est pourquoi les sorcières cherchent, sous forme d'apparitions, de hantises, de mirages, à vous mettre hors d'esprit. C'est aussi pourquoi les apparitions se présentent souvent dans les cimetières, aux environs des charniers, près des maisons où il s'est passé quelque crime, c'est-à-dire aux endroits qui par eux-mêmes inspirent déjà des idées lugubres. *Quand v's estez bin foué d' vos les macrales ont âhèy* « quand vous êtes hors de vous, les sorcières ont toute facilité » disent les vieilles gens. La peur désarme.

Les vieilles gens ont conscience du danger qu'il y a de laisser quelqu'un sous l'influence d'une peur subite. En pareil cas, on conseille aux enfants *dé pthi so l'ramon* « d'uriner sur le balai ».

Les personnes, les animaux à jeun sont particulièrement sensibles à la magie. Il ne faut pas quitter la maison sans avoir bien mangé, sinon vous rencontrerez, vous verrez toutes sortes de choses, vous serez hanté. Les personnes sujettes à ce qu'on appelle la faim canine, *li fain d'tchin* se plaignent souvent de rencontres, d'apparitions, de hantises dues à des sortilèges.

Les femmes sont particulièrement sensibles aux maléfices lors de leurs indispositions périodiques.

Le temps de la grossesse est toujours une période critique, et plus la délivrance est proche, plus le danger est grand.

Il est bon que la femme enceinte porte sur elle des prières imprimées ou manuscrites, des images bénites, des médailles, etc. Si elle rencontre une personne de son sexe, elle agira sagement en faisant le signe de la croix; elle peut, si elle craint d'être vue, tracer ce signe avec le doigt dans sa poche, le faire en tournant la pointe de la langue contre les dents, etc. Elle doit éviter d'attirer les regards d'autres femmes sur son ventre, de peur du mauvais œil. Dans un but de préservation, elle se ceint à peu nue d'une bande de toile qui a touché des reliques, ou qui a été bénite en l'honneur de St-Crucifix, de St-Amable, de Ste-Anne, de Ste-Marguerite.

Le temps de l'accouchement est favorable à l'ensorcellement tant de l'enfant que de la mère. Il est fréquent qu'une femme du peuple déclare avoir vu ou entendu, en ses moments de répit pendant le travail, des choses extraordinaires.

La « musique » que font entendre le cortège des sorcières traversant les airs, est surtout remarquée par les accouchées lorsqu'elles enfantent pendant la nuit : telle est du moins, dit un auteur, la conviction exprimée par nombre de femmes du peuple. Une de nos voisines, ajoute-t-il, nous affirme avoir entendu l'orchestre diabolique certaine nuit, au-dessus de sa maison : peu de temps après elle mettait au monde une fille (1).

Le mari ne se hasarderait pas la nuit, à aller seul chercher l'accouchée. La présence d'un tiers lui donnera de l'assurance. Il aura soin de se signer avant de sortir du logis, et son compagnon ne manquera pas de l'imiter ; il se munira d'une lampe (*ine lanpe a veûle*), la lumière écartant les esprits ; avant de sortir de chez lui il donnera de l'eau bénite à toutes les personnes présentes (mère, grand-mère, voisines obligeantes) afin de s'assurer qu'aucune d'elles n'est sorcière. Inutile d'ajouter que, dans un but de préservation, on aspergera aussi la femme au lit.

De son côté la sage-femme, si elle est crédule, sachant que les sorciers cherchent en ce moment à profiter de l'émoi général, aura soin de mettre à l'envers son bas gauche ou de retourner sa poche gauche dans le but de conjurer les sorts. Si elle n'est pas superstitieuse, elle saura calmer les craintes des autres en s'aspergeant d'eau bénite avant de se mettre en route. Les personnes qui sont venues la chercher l'attendront pour l'accompagner. Si l'on ne prenait pas cette précaution, elle serait l'objet de sortilèges. Par exemple, on dit à Soignies qu'elle serait suivie par un mouton blanc qui lui ferait perdre le chemin et l'égarerait si bien qu'elle ne pourrait arriver à temps au logis où elle est attendue (2).

Les influences néfastes attendent l'enfant dès sa naissance, et elles sont d'autant plus à craindre que l'état de la mère, est, aux yeux du peuple, un élément favorable à l'action des sorcières.

On se garde de laisser l'accouchée seule avec l'enfant, et l'on ne retarde pas volontiers la cérémonie du baptême.

Pour le cas où l'enfant aurait été « tenu » dès avant sa naissance, on s'empresse de donner au nouveau-né *dèl dignité*. Cela se fait en

(1) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. In-8° Charleroi 1891, p. 14-15. — Sur la « musique » des sorcières, voir ci-dessus t. IX (1901) p. 168-170.

(2) Communication de M. Amé DEMEULDER.

lui passant au cou un scapulaire spécial, qui se vend à Liège chez les Dames bénédictines. On emploie aussi un Agnus dei, ou une médaille de la Sainte-Enfance. Parfois, on attache au côté droit de l'enfant une prière manuscrite.

On évite de faire connaître au public le nom de l'enfant avant son baptême : ce détail peut servir à l'ensorceler. Avant la cérémonie, on ne laisse voir l'enfant qu'aux gens qui ont *bon visédje* « bonne mine, » et l'on craint spécialement les vieilles femmes.

Quand on porte l'enfant au baptême, on doit lui couvrir la figure et ne le laisser voir à personne durant le trajet. On ne le découvre que devant le prêtre.

Certaines femmes qui ont accouché restent neuf jours sans se peigner, sans se laver, et sans se regarder dans un miroir, par crainte des sorcières. On rencontre partout des matrones qui conseillent cela, et qui expliquent : vous ne devez pas vous peigner parce que les cheveux peuvent servir à opérer des maléfices et que, si soigneusement qu'on les tire du peigne, il est difficile qu'il n'y reste tout de même *on fifèrtin* « un menu morceau ; » vous ne devez pas vous laver, parce que l'eau qui vous a touchée peut aussi servir à vous maléficer ; enfin vous ne devez pas vous regarder dans la glace, parce qu'en tout temps, c'est mauvais de le faire, on risque d'y voir le diable ! Ce luxe de précautions montre bien que, dans l'esprit du peuple, l'état de l'accouchée la rend particulièrement vulnérable.

Son état de faiblesse physique se complique, du reste, d'un état d'infériorité morale, auquel l'Église remédie par les Relevailles. Cette cérémonie liturgique est, en effet, en même temps qu'une action de reconnaissance, un acte de purification. Le fait que, durant la cérémonie, le prêtre tient l'étole au-dessus de la tête de la femme, par le même geste qu'il l'impose lors de la cérémonie de l'exorcisme, confirme le peuple dans l'idée qu'il se fait de l'état moral de l'accouchée.

La première sortie de l'accouchée est due à l'église de la paroisse, où se pratique la cérémonie purificatoire. Quand une femme doit aller *si fer ramèssi*, elle se gardera de faire connaître le jour et l'heure de la cérémonie. Elle doit prendre son enfant avec elle. En vue de le protéger durant le trajet, elle ne sort pas sans l'avoir aspergé d'eau bénite, comme elle doit faire pour elle-même. Elle se gardera de parler à quiconque dans la rue, et elle aura soin de ne pas dévoiler l'enfant avant d'être dans l'église.

L'état d'affaiblissement des malades les rend propres à souffrir des maléfices, et le danger menace également les personnes qui les soignent et celles qui vivent sous le même toit. Si les gardes-malades

savent tant de secrets magiques et de sombres histoires, c'est d'expérience personnelle : elles ont vu des maladies que les médecins ne connaissaient pas, elles ont constaté des guérisons singulières et des morts mystérieuses, elles ont entendu les malades raconter leurs visions et dévoiler la mystérieuse origine de leurs maux...

L'homme du peuple répugne à faire savoir qu'il a un malade dans la maison : il craint d'attirer l'attention des *mâlés djins*.

Le fait suivant, qui est du même ordre, date de quelques années. Une vieille jeune fille, illettrée, demeurant rue des Tawes, à Liège, vivait seule, fort retirée, avec sa mère qui était vieille et fort caduque. Cette femme tomba malade, resta dans cet état pendant une huitaine de jours et mourut, sans que la fille eût averti qui que ce fût. Pour comble de précautions, elle ensevelit sa mère elle-même et la veilla seule pendant trois jours consécutifs. Le troisième jour, la journalière entrevit des chandelles allumées dans la chambre à coucher ; étonnée de ce fait, la jeune fille ne s'étant pas trahie, elle lui fit remarquer qu'elle avait oublié d'étendre la lumière. L'orpheline, jusqu'alors impassible, répondit : *Bin awé, c'est m'pauve mame qu'est-éssévèle*. « Et bien, oui, c'est ma pauvre mère qui est ensevelie » elle fondit en larmes, en ajoutant : Surtout, ne le dites à personne. La servante eut toutes les peines du monde à la convaincre qu'elle devait faire la déclaration officielle et recevoir la visite d'un médecin.

Au moment où un moribond rend l'âme, il se passe toujours « quelque chose » dans la chambre mortuaire, ou ailleurs dans la maison. On entend des craquements ou des frapements, on voit des chiens, des chats, quelque chose de noir qui rôde. Cela arrive surtout si le malade a rendu l'âme dans un moment où il était seul. Pareils faits sont, à présent, presque toujours attribués à l'action occulte des sorcières, qui cherchent à profiter du désarroi pour se transporter sur les lieux afin d'y jeter leurs sorts sur les assistants. Aussi, dès que le malade a rendu le dernier soupir, il se trouve toujours quelqu'un qui songe tout d'abord à apporter et à placer en évidence dans la pièce un objet béni.

Tant que le mort n'est pas enseveli, on ne prévient de l'événement que l'une ou l'autre personne sûre, quelque parent, ou une voisine connue de longue date si tant est qu'elle n'ait pas déjà été requise ou accueillie. L'ensevelissement s'accomplit très rapidement, car le temps de cette opération est encore particulièrement critique. On entoure ensuite le mort d'objets bénits, crucifix, eau bénite, cierges. Après le départ du cercueil, les cierges restent allumés jusqu'à épuisement, et parfois on garde de la lumière, jour et nuit,

dans la suite, durant un temps variable suivant les usages locaux. La lumière empêche les maléfices comme elle écarte les esprits.

## 2. Moyens préventifs ou préservatifs.

Les objets ayant par eux-mêmes un caractère sacré, ou l'ayant acquis par la bénédiction du prêtre, sont des préservatifs tout désignés : crucifix, médailles, statuettes de Jésus, de la Vierge ou des Saints, livre de prières, scapulaires, etc. Les populations wallonnes étant en généralité catholiques, pareils objets se trouvent dans toutes les maisons. Néanmoins, des sortilèges s'accomplissent encore. Cela tient à ce que la préservation n'est assurée qu'à la faveur d'une intention positive de la part de l'opérateur. La seule présence d'un objet béni ne suffit pas. Il faut qu'on en use comme d'une amulette ou d'un talisman. Exemple : le crucifix qui est sur la cheminée n'empêchera pas la sorcière d'entrer chez vous ; mais si, à l'approche de cette femme, vous lui présentez cet objet, elle devra s'en aller ; et si vous avez en cachette, placé le crucifix sous la table, comme on le recommande dans nos faubourgs, la sorcière ne pourra rien contre vous. De même, il ne suffira pas que vous ayez fait le signe de la croix, en disant votre prière du matin, pour être préservé des sortilèges pendant la journée ; mais, quand il se présente une sorcière, si vous faites ce signe (dans ce cas particulier il est bon de le faire trois fois coup sur coup), elle partira dès qu'elle l'aura vu, ou, si vous le lui avez caché, elle sera quand même réduite à l'impuissance.

En résumé, c'est l'intention active de l'opérateur agissant dans un cas déterminé, qui donne à l'objet ou au geste toute sa puissance. Une vieille servante de Lize-Seraing (1) nous disait : *Tot çou qui poète bonheur, parèt, mossteû, i fât s'enné siervi tot èsprès sorton l'idèye qu'on a : adon, vos polez compter d'sus* (2). Cette observation s'applique donc également à toutes les amulettes religieuses et laïques, à tous les talismans. Si c'est à votre insu que vous portez l'amulette, elle acquiert une grande force : c'est que l'intention de la personne qui vous en a nanti reste effective, tandis que votre ignorance n'a aucune action en sens contraire.

Le joueur qui veut gagner la grosse partie, touche au bon moment le porte-bonheur dont il s'est muni ; au moment de tirer au sort, le conscrit prend en main son talisman ; s'il est mécréant, sa

(1) Citée ci-dessus, t. I (1893), p. 23.

(2) « Tout ce qui porte bonheur voyez-vous, monsieur, il faut s'en servir tout exprès (à dessein), suivant l'idée qu'on a (le but que l'on se propose). Alors, vous pouvez compter dessus (compter sur son pouvoir). »

mère aura cousu, en cachette dans la doublure de son vêtement, la *ham'lète* de rigueur<sup>(1)</sup>. Toute la théorie plus ou moins consciente des amulettes est résumée dans ces trois faits.

Inutile de donner ici une nomenclature des amulettes : trèfle à quatre feuilles, clou de la noix, pièce de monnaie trouée, dent de herse, etc., etc. En Ardenne on apprécie beaucoup la peau du front d'un jeune loup.

On s'immunise encore, dit le peuple, en buvant, au saut du lit, « de l'eau bénite contre les *macrales* ». Cette idée de boire de l'eau bénite pour se sanctifier est assez rationnelle, dès qu'on croit à la sainteté de cette eau. Mais le peuple a poussé sa foi très loin. On raconte partout cette histoire d'un paroissien qui, se croyant possédé, avait avalé un grand verre d'eau bénite ; ne se sentant pas soulagé, il en parle à un camarade qui lui dit : « Et bien, fais-toi administrer un lavement de la même eau. Le diable sera pris entre deux feux, et il faudra qu'il saute ! » Ce conte est maintenant raconté en facétie par les esprits-forts ; il n'y a pas de raison pour que le moyen en question n'ait été autrefois employé très sérieusement.

Dans plusieurs régions, on dit encore : Pour n'avoir rien à craindre des sorcières, il faut savoir dire ses paters à rebours. Cette capacité est parfois la caractéristique des magiciens. *Similia, similibus curantur*.

Une chance heureuse pour le voyageur est de porter à son insu l'un de ses bas à l'envers. Il n'est pas de sortilège qui prévaut contre cet effet du hasard<sup>(2)</sup>.

Sur les chemins, la nuit, la lumière écarte les mauvais esprits. C'est pourquoi beaucoup de vieux campagnards n'iraient pas faire une course sans prendre avec eux une lampe portative, *ine lanpe a veûle*.

Le sel joue un grand rôle dans la croyance à la sorcellerie. Les sorcières sont adversaires du sel. Le sel les écarte. La première chose qu'on transporte dans un nouveau logis, c'est, avec l'eau bénite, une pincée de sel. C'est dans le même but, disent les paysans, qu'on en met sur la langue des enfants au baptême, qu'il est d'usage d'en donner aux veaux dès les premiers moments de la naissance et que, du moins à Liège, on en sème quelques grains dans les langes d'un nouveau-né. Aux yeux de certaines personnes, l'eau bénite tire une grande part de son pouvoir, du sel qu'on y a versé. La nuit de Noël,

(1) Sur la *ham'lète*, voy. ci-dessus, t. III (1895), p. 28-29.

(2) ROUVROY, *le Petit bossu*.

on entoure la maison d'une trainée d'eau, un peu avant minuit : cette eau se trouvant bénie naturellement à l'heure de la naissance du Christ, possède des vertus spéciales contre les sorcières et la trace en restera sûrement<sup>(1)</sup>.

Pour préserver un enfant des maléfices, on le fait passer entre les rais d'une roue de charrette ; l'opération doit se faire le jour où l'enfant va entrer dans l'âge de raison, c'est-à-dire le jour où il atteint la septième année (Moha, *Wallonia*, III, 15). Quand elles voyaient, devant la maison du charron, un essieu muni de ses deux roues, les ménagères faisaient passer leurs enfants par dessous l'essieu *po les aswôdji des mâvas sorts* « pour les garantir contre les mauvais sorts » (Houtain-St-Siméon). Dans les deux cas, il fallait que l'on eût affaire à des attirails ayant déjà servi.

L'emploi des amulettes est particulièrement usité en vue de défendre l'entrée du logis. Dans ce but, on dispose l'objet au-dessus de la porte d'entrée. C'est ainsi qu'autrefois, dans tout le pays de Liège, on clouait, la croix en bas, un *aiolan* de St-Lambert, sorte de monnaie (Hock, 285). A Milmort, on disposait des briques en croix l'une sur l'autre. On suspend une cruche en grès contenant de l'eau bénite et quelques brindilles de bois béni (Entre-Sambre-et-Meuse : *Wallonia*, I, 105). On place un bout de coton ciré que le curé a béni à l'église le jour de la Purification ; ce bout de coton est disposé en croix (Gembloux : *Wallonia*, I, 106; Pays de Namur) ; il est tourné en spirale et cloué dans cette forme (Ferrières : M. Jules LEROY) ; il est disposé en croix équilatérale avec les pointes tournées en spirale dans le même sens (Vaux-Borsel) ; on colle les *nûtes* reçues, grandes hosties que les enfants distribuent comme étrennes, contre pourboire, durant la matinée du Jour de l'an (Liège, *Wallonia*, IV, 5). On cloue des *clôs d'stîche*, « des clous de siège » : ce sont les clous empruntés à quelque vieille planche inférieure d'un cercueil ; les fossoyeurs recueillent, paraît-il, ces vieux bois et vendent les clous (Ardenne). Un clou de fer à cheval, trouvé inopinément dans la rue, doit également être cloué au-dessus de la porte (Liège). Au même endroit, on suspend encore un bouquet de millepertuis cueilli la veille de la Saint-Jean et qui a été passé au feu (Milmort) ou séché à la chaleur de l'âtre (Wihogne). Un plan de camomille vulgaire peut servir de la même façon, cueilli le jour de la Purification (Fexhe-Slins).

La terre de cimetière est également un préservatif réputé : c'est cette terre qui doit remplir la fosse et que le prêtre asperge d'eau bénite en même temps que le cercueil au cours des dernières prières.

(1) Ce même procédé est employé pour écarter les souris : Hock, *Croy. et rem.*, p. 197.

Il est très difficile de la recueillir, parce qu'elle doit être prise en cachette, avant d'être réintégrée dans la fosse (1). Dans certains villages, elle passe en héritage, on la prête aux voisins (2). Contre les sorcières, elle est employée de diverses manières. On la met dans un petit sachet qu'on suspend au-dessus de la porte d'entrée des habitations ou dans une petite boîte qu'on enterre sous la pierre du seuil (3); on en introduit dans la serrure de la porte comme on fait aussi avec un clou du cierge pascal (4); quand on sait qu'une personne suspecte doit venir, on en dépose un peu sur le seuil : cela suffit à l'écarter si elle est sorcière (5). Pour faire un talisman infailible contre les sorcières, il faut faire prendre par une jeune fille pure (c'est-à-dire vierge) un peu de cette terre dans trois cimetières différents; la mettre dans un petit sac de toile, avec un clou de fer à cheval trouvé, du sel et de l'eau bénite. Le sac est enfoui sous la pierre du seuil (Liège).

Si vous dressez derrière la porte un balai tête en l'air (Liège) ou deux balais en croix (Hainaut) ou deux bâtons croisés (Entre-Sambre-et-Meuse) aucune sorcière ne pourra pénétrer dans la maison. Dans toute la Wallonie, le balai couché en travers de l'entrée de la maison, est une barrière que les sorcières ne chercheront jamais à franchir. M. Body raconte (*Wallonia* IX, 278) qu'excursionnant avec un ami aux bords de l'Amblève, il logea dans une ferme; tôt levés, descendant avant que la fermière ne fût levée, ils trébuchèrent dans l'escalier sur des manches à balais que cette femme avait disposés là, afin que les sorciers ne vissent pas la trouver pendant la nuit.

Pour empêcher une sorcière d'entrer dans la maison où elle a accès, on trace à son intention une croix à la craie ou avec de l'eau bénite, ou avec *del tûle* « de la sanguine » sur le seuil ou au-dessus de la porte d'entrée (Hesbaye; Hautes-Fagnes). A Liège, on recommande la croix faite avec du beurre au-dessus de la porte.

En ville, chez les gens qui habitent des appartements il est d'usage de faire une croix à la craie sous le paillason, d'y placer une feuille de buis bénit, d'y jeter quelques gouttes d'eau bénite.

Quand une personne suspecte a accès dans une maison, pour s'en défaire, il faut, un peu avant son heure, tracer en l'air des croix obliques, dites *creûs de diable*, en français croix de Saint-André

(1) Sur un autre emploi magique de la terre du cimetière, voy. *Wallonia*, VI (1898) p. 83 et suiv.

(2-3) Ferrières, Ardenne. Communications de M. Jules LEROY.

(4) Marbais, Hainaut. A. HAROU, dans *la Tradition*, 1903, p. 129

(5) Jules LEMOINE, *loc. cit.*

(Voltem). Ou répandre un peu de cire de la chandelle qui a été bénite le jour de la Chandeleur (Filot). Ou mettre le pain sur la table en sorte que la partie entamée soit en l'air : dès que la sorcière, le voit, elle fait brusquement demi-tour (Couvin).

Si, le soir, la porte s'entrouve, ne manquez pas de dire : *Intrez, si c' n'est ni l' diable* (Nivelles). Et si l'on frappe de votre porte, répondez de même : « Entrez, et dites Jésus » (Liège, Hock). Il est certain que dans ces conditions, le nouvel arrivant ne pourra pas vous nuire.

Si, enfin, malgré tant de précaution minutieuses, il s'introduit chez vous quelque sorcière malfaisante, il importera de la réduire à l'impuissance par l'un des multiples procédés que nous signalerons plus loin.

Le paysan n'a pas seulement à protéger sa famille et lui-même. Il doit aussi songer aux animaux domestiques. Le bétail de la ferme est l'objet d'une attention particulière que le folklore révèle.

Le premier jour de mai, on suspend aux portes des étables des branches d'aune destinées à préserver toute l'année les bestiaux des sortilèges (Ardenne). Pour écarter les oiseaux de proie des fermes, on en clone un quelconque, ailes ouvertes, sur la porte d'entrée de la grange ou de l'étable : il sert d'exemple aux autres. Ce moyen est aussi, dit-on à présent, excellent contre les maléfices, surtout s'il s'agit d'une chouette, d'une pie, d'un hibou, d'une chauve-souris, tous animaux familiers aux sorcières.

Une dent de herse trouvée par hasard et prise sans qu'on vous voie, vous servira d'excellente amulette, surtout pour le bétail : vous la suspendrez au plafond de l'étable, juste au-dessus des bêtes.

Quand un paysan trouve un rognon de silex perforé [ailleurs, une pierre de grès trouée], il a soin de suspendre cet objet au beau milieu de son étable : on croit que cette pierre arrête les mauvais sorts, qui restent dans les trous de la pierre et ne font aucun mal aux bestiaux (1). A Ferrières on pend au-dessus de la porte d'entrée de l'étable, ou *à sina* au-dessus de l'échine des bêtes, des pierres trouées, qu'on doit avoir trouvées par hasard, sans avoir cherché après (2); on les suspend aussi au-dessus des portes à l'intérieur : les sorcières sont obligées de passer au travers (3). A Lincé, la pierre trouée est suspendue dans l'étable : la sorcière passe

(1) ROUVROY, le *Petit bossu*, 7<sup>e</sup> éd. Liège, 1864, p. 82 ou 102. — HOCK, *Croyances et Remèdes populaires au pays de Liège*, 3<sup>e</sup> éd. Liège 1888, p. 264.

(2-3) Communications de MM. Jules LEROY et Julien TROMME.

et repasse dans le trou et ne peut plus atteindre les animaux (1). Dans quelques localités de l'arrondissement de Charleroi, on suspend dans les étables des pierres trouées qui ont la propriété d'éloigner les sorcières (2). Même région : on trouve dans les chemins, surtout près des sablonnières des pierres roulées percées d'un trou naturellement ; réunies en chapelet et suspendues aux greniers ou dans les étables, elles ont le pouvoir d'annihiler la puissance des sorcières (3). Même région : à défaut de la pierre de silex ou de grès, on emploie dans le même but une pièce de monnaie trouée (4). En Hesbaye, la pierre trouée écarte aussi le cauchemar : on la suspend dans ce but au-dessus de son lit (5). Suivant la règle, le talisman qui a été trouvé par hasard est le plus précieux ; cependant, de divers endroits, on signale que les cantonniers vendent des silex perforés ou des grès troués, recherchés dans les tas de pierres qu'ils sont chargés de casser et de répandre sur les routes publiques.

Lorsqu'un fermier fait l'acquisition d'un cheval, d'une vache, d'un porc, etc., il craint que cet animal n'apporte un sortilège qui infecterait l'étable. Il se livre alors à diverses cérémonies préservatives.

Dès que l'achat est conclu, le fermier fait en cachette une croix avec le pouce sur l'échine de la bête (6) ; il la fait sortir de l'étable à reculons (7). Certaines personnes disent que ces moyens sont utiles pour que l'animal marche bien durant le trajet, on « pour qu'il profite » ; mais ce ne sont là que des feintes, ou des rationalisations récentes.

Aussitôt de retour, le fermier donne à l'animal de l'eau bénite (8). A l'entrée de l'étable, on crache devant lui (9). On le fait entrer à reculons, en le faisant passer sur une pièce de monnaie posée sur le seuil (Omali, Fumal, Rocour) ; on lui frotte la patte gauche avec la pièce (Fondroz) ; on lui tourne la pièce autour du front (Wavre, Jodoigne, Trembleur, Stavelot, Vottem) ; en même temps, on lui jette de l'eau bénite sur le front (Beaufays). La pièce de monnaie doit

(1) Communio. de M. SLUSE.

(2) Documents et Rapports de la Société paléontologique de Charleroi, V, 66 ; voy. aussi id. VI, 466.

(3) Jules LEMOINE, loc. cit. p. 23.

(4) Louis LOISEAU, dans Wallonia, I, 106.

(5) GRENON dans Bull. de la Soc. liég. de littér. wall. 12<sup>e</sup> année 1868 p. 74

(6) HOCK, Croy. et rem. p. 286.

(7-8) Lincé. Communication de M. Fern. SLUSE.

(9) Ferrières. Communio. de M. LAROT

être ensuite donnée au premier mendiant qui se présentera (Partout).

[Nous devons remarquer que l'usage de faire sortir, de faire entrer l'animal à reculons repose sur une idée indépendante des maléfices, et qui est encore parfois accusée, du reste, par les opérateurs. Le peuple a remarqué que les animaux que l'on donne ou que l'on vend à autrui sont souvent indociles à suivre leur nouveau maître ; que les chiens et les chats, par exemple, ont une tendance à s'enfuir pour retourner en leur ancien logis. C'est alors, aux yeux du peuple, qu'ils connaissent les chemins et même, puisqu'on les emporte, du moins les chats, dans des paniers étroits (paniers à pigeons, ou *banstés*, paniers des ménagères), que ces animaux devinent, sentent les routes. Pour désorienter les chats et les chiens, on leur fait faire le trajet la tête en avant dans leurs paniers. C'est en vertu d'un raisonnement analogue qu'on fait sortir et entrer à reculons l'animal qu'on achète.]

Lorsqu'on parle des sorcières, ou d'une personne réputée sorcière, il faut éviter de dire son nom, sans quoi elle aurait barre sur vous. Leur nom les appelle, *leû no les houque*, dit le peuple du pays de Liège (1). Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on explique qu'il faut éviter de les citer parce que, en les faisant connaître, vous risquez de les faire traduire en justice : de là leur ire. Quoi qu'il en soit, on est d'accord pour dire qu'il y a danger à prononcer le nom des personnes qui « font avec le Mauvais ». On emploie alors des formules : « celle qui fait le mal », « la belle », « la mauvaise femme », *li mâle djins*, « le mauvais esprit », ou quelque surnom imaginé en famille et qui n'est pas connu au dehors.

On sait (ci-dessus t. VI, 82-83) que les sorcières confondent les noms des jours de la semaine, ne se souvenant que du vendredi, jour de leurs danses ; ce jour elles le considèrent comme le dimanche, et changent en conséquence, dès leur initiation, le nom des autres jours. Ce fait a dicté un moyen de détourner l'attention occulte des sorcières quand on parle d'elles. On doit, au début du discours, nommer le jour courant ; par exemple *c'est houye* (aujourd'hui) *mârdi* (Ferrières, Liège), ou bien *nos estans houye mârdi ; qui l'bon Dieu nos préserve* (Hesbaye). A Braine-le-Comte, quand on va parler de sorciers ou de sorcières, on évite les maléfices en prononçant préalablement cette formule (par exemple le lundi) : « Aujourd'hui lundi, demain mardi, après demain mercredi-Saint. » En général, dans la nuit du vendredi, il y a danger à « faire chanter les oreilles » des sorcières.

(1) On se rappelle (voir ci-dessus p. 43) que l'occultation du nom des nouveaux-nés est un des moyens employés pour les préserver des maléfices.

Quand on est en présence de la sorcière, pour se garantir de tout maléfice, on retourne sa poche (Ardennes) ou son bonnet (Pays de Herve); on dit trois fois en se frappant la poitrine : *et verbum caro factum est et habitavit in nobis* (Laroche, FELLER); on dit en se frappant la poitrine : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* (Stavelot, DETRIXHE). Tout cela doit se faire en cachette.

En pareil cas, pour réduire la sorcière à l'impuissance, on fait, aux environs de Liège, un geste particulier qui consiste à introduire le pouce entre l'index et le majeur puis à fermer la main : c'est le geste bien connu de la figue, signe de l'énergie féminine. Parfois aussi on se contente de plier le pouce sous la paume et de fermer la main : c'est ce qui se dit *prinde li pöce ès tansé di s'main* (1). Il est clair que ces gestes acquièrent d'autant plus de force s'ils sont faits des deux mains. Ils sont éminemment vexants, surtout le premier. Maintenant que la foi s'en va, le geste de la figue est souvent employé dans le bas peuple, soit pour faire discrètement une proposition spéciale, soit pour insulter une femme; il est même usité, de la part des petits garçons, à l'adresse des fillettes qui en sont offusquées et furieuses, y voyant plutôt, du reste, une figuration d'ordre masculin.

Le caractère blessant de ces gestes fait considérer comme dangereux leur usage contre les sorcières : il faut, en effet, éviter de vexer les maies gens, qui savent toujours se venger. Aussi les vieillards conseillent de faire ces gestes en cachette.

Le geste de croi-er les pouces des mains jointes pendant la prière passe aussi, aux yeux de certaines personnes, comme un préservatif contre les maléfices.

Le signe de la croix dirigé contre les sorcières doit être fait à trois reprises différentes (Wallonia, V, 46). Il devient plus puissant, si vous avez préalablement trempé le doigt dans l'eau bénite, ou touché du sel — ou, à défaut de sel, mouillé le doigt avec de la salive (2).

On empêche encore l'action des sorcières en marchant sur leurs pas (Liège).

Lorsque vous voyez venir à vous une personne que vous savez ou que vous croyez être sorcière, il faut brandir le balai : elle devra danser ou partir. Si vous lui jetez de l'eau bénite, si vous allumez le cierge pascal, si vous brandissez un scapulaire ou le christ, ou une image, une statuette religieuse, elle vous demandera en grâce de cesser

ou de l'autoriser à partir. Si vous touchez ou déplacez un de ces objets, elle se lèvera et sortira précipitamment. Il en sera de même si vous touchez ostensiblement un morceau de fer, si vous crachez par terre devant elle, si vous mettez la salière sur la table.

Pour *esbârer* « interloquer » la sorcière, et la réduire à l'impuissance, il faut lui dire à brûle pourpoint : *Nos èstans houÿ vinrdi* « nous sommes aujourd'hui vendredi » (Huy) : vendredi est le « jour des *macrales* ». Ou bien il faut lui dire brusquement en la regardant bien droit dans les yeux : « Je sais qui vous êtes, je connais votre numéro ; » sur ce mot, elle est *esbârêye*, elle balbutie, elle marmotte et s'en va. — Ces paroles sont à rapprocher du fameux cri que les gamins lancent aux masques de Carnaval : *il èst riknohou* « il est reconnu ! » L'idée d'être découvert en leur feinte est de nature à vexer les masques ; mais les enfants qui poussent ce cri le font peut-être autant pour se donner quelque assurance que pour ennuyer autrui.

(A suivre.)

OSCAR COLSON.



(1) DELARGE, dans *Annuaire de la Soc. liég. de litt. wall.*, 1868, p. 82.

(2) Pays de Dinant. Conté par M. Jas.



## Chansons populaires

Recueillies à Prouvy-Jamboigne et à Vouéche, près Beauraing.

I.

### Le fiancé dupé

Dj'a - vous 'ne mé - trêsse à Dam - pi - con ; Djè l'a - lous  
 vwâr près - qué tous les djous. Djè n'atous mi in grand dépen -  
 son Má djè n'a - vous ja - má wâ d' sous Avec une fourbou -  
 lâye Dj'an' a - vous pou pas - ser ma djour - nâye.

1.

Dj'avous 'ne métrêsse à Dampicou,  
 Djè l'alous vwâr prèsqué tous les  
 [djous.

Djè n'atous mi in grand dépensou,  
 Má djè n'avous jamâ wâ d' sous.  
 Avec une fourboulâye  
 Dj' an' avous pou passer ma djour-  
 [nâye.

2.

Quand c'est v'nu l'lundi t' au matin  
 Dj'à rencontré el gros Martin ;  
 I m'è dit : Ou c' qué t' l'a vas ?  
 Prends tes solêys et s' les mét' sous  
 Ca t'es bin assûrâye [t' bras,  
 Qué ta métrêsse ès' va mariyây.

1.

J'avais une fiancée à Dampicourt,  
 J'allais la voir presque tous les jours.

Je n'étais pas un grand dépensier,  
 Mais je n'avais jamais guère de sous.  
 Avec une fourboulée (1)  
 J'en avais pour passer ma journée.

2.

Quand c'est venu le lundi tout au  
 J'ai rencontré le gros Martin ; [matin  
 Il m'a dit : Où vas-tu ?  
 Prends tes souliers et mets-les sous  
 Car tu es bien assuré [ton bras,  
 Que ta fiancée va se marier.

(1) Plat de pommes de terre cuites à l'eau.

3.

Quand dj'à v'nu sus l' Haut-des-Pos-  
 Dj'à, dj'à, oyè dôs vijolons [sons  
 Is s' an' alint et règningnint  
 Et s' m'avant dit : Bouljou, cousin !  
 Entréy a la mâjon  
 V' aréz 'ne boune tranche ed' djam-  
 [bon !

4.

Is m'ant jâ assir au culot  
 Et s' m'ant aporté don magot  
 Ele m'erwâtout, djè la r'wâtous  
 Ele soupirout, djè soupirous  
 Dj'avous l' gordjon si débrôlây  
 Qui dj' n'a savous pus avalây.

5.

Is m'avant mouné dansi  
 Mâs dj' n'avous pont d' sous pou  
 Avu mes gros solêys [payi.  
 Djoindus au cou coume des colêys,  
 Dj'à dit qu' c'atout la faute don  
 [kerây  
 Juè ma métrêsse atout mariyâye.

6.

Is m'avant mouné couchi sus l' fon  
 Pou don soumêy diè nn'avous pont.  
 Is s'avant v'nu couchi d'lez mi  
 Is n'ant cessé qu' de s' débarbouyi (1)  
 Dj'à, dj'à bin' oyi a-z-ô dijây  
 Qué ma métrêsse atout mariyâye.

Cette chanson, qui m'a été chantée par J.-J. Marchal, lequel l'a apprise dans le pays de Dampicourt, a été longtemps populaire à Prouvy. Elle est fort ancienne. On trouve quelques vers d'une pièce analogue dans OBERLIN, *Essai sur le Patois lorrain des environs du Comté du Ban de la Roche*. In-12. Strasbourg, 1775. Page 156. On chante encore cette chanson par-ci, par-là dans les Vosges. JOURNÉ, dans ses *Chansons Vosgiennes*, (in-8°, Epinal, 1876) donne le texte de Gérardmer (p. 51 et 52). DE PUTMAIGRE en donne encore deux variantes et il y en a peut-être d'autres ailleurs.

(1) Var. m' d'égugni, « me cogner ».

(2) Cette répétition est, aux yeux du chanteur, nécessitée par la musique. On voit un autre exemple au couplet 6°.

(3) Les gens de la maison.

(4) Magot, terme facétieux pour désigner « l'estomac ». Ici, par une figure hardie, le mot désigne ce qu'on y introduit, la nourriture.

3.

Quand je suis arrivé sur le... (lieu-dit)  
 J'ai, j'ai (2) entendu deux violons ;  
 Ils s'en allaient et... (onomatopée)  
 Et m'ont dit : Bonjour, cousin !  
 Entrez à la maison  
 Vous aurez une bonne tranche de  
 [jambon.

4.

Ils (2) m'ont fait asseoir près de l'âtre,  
 Et si m'ont apporté du magot (4)  
 Elle me regardait, je la regardais ;  
 Elle soupirait, je soupirais.  
 J'avais la gorge si barbouillée  
 Que je n'en savais plus avaler.

5.

Ils m'ont mené danser  
 Mais je n'avais pas d'argent pour  
 Avec mes deux souliers [payer  
 Jointes au cou comme des cols,  
 J'ai dit que c'était la faute du curé  
 Que ma fiancée était mariée.

6.

Ils m'ont mené coucher sur le foin,  
 Pour du sommeil je n'en avais point.  
 Ils sont venus se coucher près de moi,  
 Ils n'ont fait que se remuer.  
 J'ai bien entendu à leur conversation  
 Que ma fiancée était mariée.



## II.

## Jésus-Christ s'habille en pauvre

Jésus-Christ s'ha-bille en pauvre : « Faites-moi la cha-ri-té. Jésus-Christ s'ha-bille en pauvre Faites-moi la cha-ri-té. Des mi-ettes de vo-tre ta-ble Je fe-rai bien mon di-ner.

Jésus-Christ s'habille en pauvre : « Faites-moi la charité  
Des miettes de votre table, je ferai bien mon dîner ».

— « Les miettes de notre table, les chiens les mangeront bien :

» Ils nous rapportent des lièvres et toi tu ne rapportes rien.

— » Madame, qui êtes en fenêtre, faites-moi la charité.

— » Ah! montez, montez bon pauvre, un bon souper vous trouverez ».

Après qu'ils eurent soupé, il demande à se coucher

« Ah! montez, montez bon pauvre, un bon lit frais vous trouverez ».

Comme ils montaient les degrés, trois beaux anges les éclairaient

« Ah! ne craignez rien, madame, c'est la lune qui paraît.

« Madame, dans trois jours, vous mourrez; en paradis vous irez

Et votre mari, madame en enfer ira brûler.

Chanté par ma mère. Prouvy.

## III.

## L'Madelone

Dji vo-rés bin, ma mère, Dji vo-rés bin m' ma-rié A-vu mi p'tit com-pé-re Mais dji n'ais comint

fé C'est on si bia p'tit djone homo Mère dj'el vorés bin a-wè! Dispu qu'il a s'routche marone Dji n'fais pout d'bin quand dj'el vès.

1.

*Dji vorés bin, ma mère,  
Dji vorés bin m' marié;  
Avu mi p'tit compère,  
Mais dji n' sais comint fé.  
C'est on si bia p'tit djone homo!  
Mère, dj'el vorés bin avè...  
Dispu qu'il a s' routche marone  
Dji n' fais pout d' bin quand dj'el*

[vès!

2.

*« Est-ce po ses rouches marones  
Qu' vos vorés s' compère-là?  
Ca po-z-avè on' home  
V's astoz trop djône po ça.  
Vos n'astoz dja qu'one maraye  
Vos causoz dja d' vos marié.  
Sondjox à gangni vos hades :  
Vola c' qui vos d'voz pinsé.*

3.

*» Vos n' savoz nin fé l' soupe,  
Vos n' savoz nin flé,  
Ni lin, ni tchène, ni stoupe,  
Qui vos pôrlôz dja d' vos marié.  
Vos n' savez nin seul' mint Mad' lone*

*Rakeude in boton a s' marone.  
Ainsi, a què voloz pinsé  
Quand vos pôrlôz d' vos marié.*

4.

*Il est co tins, ma mère,  
D'aprinde a fé tot çola :  
Ah! si d'javés m' compère,  
C'est la l' moins d' mes embarras.*

1.

*Je voudrais bien, ma mère,  
Je voudrais bien me marier;  
Avec mon petit compère,  
Mais je ne sais comment faire.  
C'est un si beau petit jeune homme!  
Mère, je voudrais bien l'avoir...  
Depuis qu'il a sa culotte rouge  
Je ne fais plus de bien quand je le vois!*

2.

*« Est-ce pour ses pantalons rouges  
Que vous voudriez ce compère-là ?  
Car, pour avoir un homme,  
Vous êtes trop jeune pour cela.  
Vous n'êtes encore qu'une femmelette  
Vous parlez déjà de vous marier.  
Pensez à gagner vos hardes :  
Voilà ce que vous devez penser.*

3.

*» Vous ne savez pas faire la soupe,  
Vous ne savez pas fler  
Ni lin, ni chanvre, ni étoupe,  
Et vous parlez déjà de vous marier.  
Vous ne savez pas seulement, Ma-*

[delone,

*Recoudre un bouton à sa culotte.  
Dès lors, à quoi pensez-vous  
Quand vous parlez de vous marier.*

4.

*Il est encore temps, ma mère,  
D'apprendre à faire tout cela.  
Ah! si j'avais mon compère,  
C'est là le moindre de mes embarras.*

*I fait tot c' qui put po m' plaire.  
Tos les djous, i gagne deûs skêlins.  
Ah! dji n' saurès dire li contraire :  
Avou li, dji vikrès foart bin!*

5.

— *Dji vos va scrire, mi fêye.  
Qu'i gagne deûs skêlins par djou.  
A c'te heûre, li grain est tchêr :  
Ci n'est nin, ma foê, trop po tot.  
Vos n' savoz qui dins l' manatche,  
I manque çoci, i manque çola.  
Ratindoz, m' fêye, soyoz satche :  
Vos auroz aute tchôse qui ça.*

6.

— *Dji n' saurès pus ratinde :  
Là, i m' faut Djan-François!  
I n'a ni cinse, ni rinte,  
Dj'el vous bin têt qu'il est.  
Hèyér al nute, estant stanpé sus  
[l' uche,  
Tot en s' balançant, i m'a dit  
Qui s' feume qu'i falèt qui dji fuche.  
Et bin, mi, dj' li ai dit qu'oyi!*

7.

— *Ah! tadjoz-vos, mi fêye,  
Tos vos contes mi frint bin rire.  
Aloz houki voss corpère,  
Dijoz-lî qu'i vègne droci.  
Et mi dj'irai houki vosse père,  
Et puis tot çola s'ret dit. »*

*Il fait tout ce qu'il faut pour me plaire.  
Chaque jour, il gagne deux escalins.  
Ah! je ne saurais dire le contraire :  
Avec lui, je vivrai fort bien!*

5.

— *Je vais vous écrire, ma fille,  
Qu'il gagne deux escalins par jour.  
Maintenant, le grain est cher :  
Ce n'est pas, ma foi, trop pour tout.  
Vous ne savez que dans le ménage  
Il manque ceci, il manque celà.  
Attendez, ma fille, soyez sage :  
Vous avez autre chose que celà.*

6.

— *Je ne saurais plus attendre,  
Là, il me faut Jean-François!  
Il n'a ni ferme, ni vente,  
Je le veux bien tel qu'il est.  
Hier soir, étant campé sur le seuil,  
En se dandinant, il m'a dit :  
Qu'il fallait que je fusse sa femme.  
Et bien, moi, je lui ai dit que oui!*

7.

— *Ah! Taisez-vous, ma fille,  
Tous vos contes me feraient bien rire.  
Allez appeler votre compère,  
Dites-lui qu'il vienne ici.  
Et moi, j'irai appeler votre père,  
Et puis tout sera dit. »*

Chanté par M<sup>me</sup> J. Remacle-Dussaucy, Vonêche.

LUCIEN ROGER,  
Instituteur communal, Vonêche.



## Les albums de George Delaw

Les lecteurs de *Wallonia* ont eu plusieurs fois déjà, et tout récemment encore, l'occasion d'apprécier l'art si délicatement savoureux et si sincèrement, si spontanément original de notre compatriote wallon George Delaw. Ils le connaissent par ses notes de vacances en Ardenne, par ces pages familières où son talent gracieux en même temps que robuste, et doublement évocateur, de dessinateur et d'écrivain, s'atteste dans ce qu'il a de plus grave et de plus intime.

Ils trouveront un Delaw plus riant, moins sévèrement nostalgique dans les albums que ce verveux artiste, si supérieur à la plupart des caricaturistes de l'heure présente, orne des prestiges de sa fantaisie et dont il rehausse les croquis des sourires floraux de la couleur.

Le nombre s'accroît, chaque année, des volumes, pleins d'art primesautier, que son génie infiniment inventif et spirituel composa pour la joie des petits, et qui charment tout autant les grands, les amusent et les font souvent penser. Les deux premiers disaient — avec quelle malicieuse bonne humeur! — les vicissitudes de la vie de collègue dans une petite ville, et s'intitulaient *la première année d'études d'Isidore Torticole* et *les Mille et un tours de Placide Serpolet*; puis l'alerte crayon de M. Delaw paraît de ses trouvailles le plaisant récit des *Aventures de Tit l'Espégle*. Il créait ensuite, de toutes pièces, son ravissant cahier des *Contes de nourrice et Histoires de brigands*, dont le texte aussi bien que les images prouvent les dons exquis d'un humoriste doublé d'un poète, apte à trouver dans la poussière des intimités anciennes les éléments d'une inspiration dont la sincérité et, pour tout dire, la profondeur, assurent à ses visions je ne sais quelle fraîcheur inconnue.

Au surplus, depuis ses premiers dessins du *Rire* jusqu'à ses grandes pages récentes du *Figaro illustré*, au cours d'une produc-